



1.73 - ORDONNANCE COLLECTIVE

Initier l'administration d'un bronchodilatateur post-spirométrie

I. CLIENTÈLE VISÉE

Patient référé par un médecin pour une évaluation de la fonction respiratoire

II. PROFESSIONNELS AUTORISÉS

Inhalothérapeutes œuvrant dans le secteur clinique et en physiologie respiratoire

III. INDICATIONS

Résultats obtenus aux trois mesures initiales de spirométrie : VEMS¹ inférieur à 80 % de la valeur prédite **OU** rapport de VEMS/CVF² inférieur à 80 % de la valeur prédite

¹VEMS : Volume expiratoire maximal en une seconde

²CVF : Capacité vitale forcée

IV. INTENTIONS THÉRAPEUTIQUES

- Contribution au diagnostic et au suivi des maladies respiratoires
- Administration d'un bronchodilatateur β_2 agoniste à courte durée d'action (Salbutamol), visant à identifier la présence ou l'absence de réversibilité d'une obstruction bronchique

V. CONTRE-INDICATIONS

- Prise d'un bronchodilatateur β_2 agoniste à courte durée d'action de **salbutamol** (*Airomir^{MD}*, *Ventolin^{MD}*) ou **terbutaline** (*Bricanyl^{MD}*) moins de 4 h avant le test
- Prise d'un anticholinergique à courte durée d'action **ipratropium** (*Atrovent^{MD}*) moins de 4 heures avant le test
- Prise d'un bronchodilatateur β_2 agoniste à longue durée d'action **formotérol** (*Oxeze^{MD}*) ou **salmétérol** (*Serevent^{MD}*) moins de 24 h avant le test
- Prise d'un anticholinergique à longue durée d'action **acéclidinium** (*Tudorza^{MD}*) ou **glycopyrronium** (*Seebri^{MD}*) ou **tiotropium** (*Spiriva^{MD}*) ou **umécldium** (*Incruse^{MD}*) moins de 48 h avant le test
- Hypersensibilité aux bronchodilatateurs
- Angine instable
- Hypertension non contrôlée
- Pneumothorax
- Anévrisme symptomatique

VI. PROTOCOLE MÉDICAL

- Administrer 400 mcg (4 inhalations) de **Salbutamol** (*Ventolin^{MD}*) avec une aérochambre. Attendre 30 secondes entre chaque inhalation
- Attendre 10 à 15 minutes et effectuer trois mesures de spirométrie reproductibles
- Inscrire au rapport si le patient est avec ou sans médicament, si oui, noter l'heure et la date de la dernière dose
- Signer le rapport






1.73 - ORDONNANCE COLLECTIVE

Initier l'administration d'un bronchodilatateur post-spirométrie

VII. PÉRIODE DE VALIDITÉ

- Date d'entrée en vigueur : 2025-01-22
- Fin de la période de validité : 2028-01-22

VIII. MÉDECIN RÉPONDANT

Élaboration et validation de la version actuelle par le(s) médecins suivants :				
Nom	Prénom	N° de permis	Signature	Téléphone
Lamarche	Yoan	10146		3800
Bellemare	Patrick	97192		3800
Validation de la version actuelle par le(s) responsable(s) de la qualité des soins :				
Nom	Prénom	Titre	Signature	Téléphone
Ouellet	Mélissa	Inhalothérapeute		4444
Validation de la version actuelle par le(s) pharmacien(s) :				
Nom	Prénom	N° de permis	Signature	Téléphone
Lacroix	Martine	205128		3510
Approbation de la version actuelle par le représentant du CMDP de l'ICM le 2024-12-17				
Nom	Prénom	Signature		
ENTRÉE EN VIGUEUR :	2025-01-22	DERNIÈRE RÉVISION :	2024-12-17	